

## Information sur les Activités Physiques et Sportives

Votre formation à l'INSA intègre de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année la pratique d'Activités Physiques et Sportives à raison de 2h hebdomadaires au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> semestre.

## Le certificat médical d'aptitude est obligatoire et l'original doit être remis lors du premier cours d'EPS.

	Semestre 1	Semestre 2
	Préparation Physique Générale	
Pour les primo-entrants de 1 <sup>ère</sup> année	Présence obligatoire de tous les étudiants (inaptes aussi) lors de cette 1ère séance.	Choix de votre APS en janvier 2019
	Dès la 1 <sup>ère</sup> séance, venez en tenue de sport!	
	Inscription obligatoire de <b>TOUS</b> les étudiants du 27 août au 06 septembre 2018 (14h) avec login	
Pour les primo-entrants de 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année et les réinscriptions	sur le lien suivant : <a href="https://aps.insa-toulouse.fr/identification.php">https://aps.insa-toulouse.fr/identification.php</a>	

## Rappel important du Règlement des Études en cas d'absence et d'inaptitude

- **♣** Toute <u>absence</u> doit être **justifiée**.
- **♣** Toute <u>inaptitude physique</u>:
  - ponctuelle ou en cours de cycle (un ou plusieurs cours) doit être justifiée par un **certificat médical** remis à votre enseignant
  - à l'année ou au semestre : prendre contact avec l'enseignante responsable des activités adaptées Véronique GROS : veronique.gros@insa-toulouse.fr